

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 28-30 mai 2003

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Point 1 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2003/1/Rev.1

6 mai 2003

ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. **Adoption de l'ordre du jour.** En application de l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif présente au Conseil d'administration, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de la session annuelle de 2003. Au cours de la session, le Conseil peut, par une majorité des deux tiers de ses membres présents et votants, modifier l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de l'un quelconque de ses points.
2. **Désignation du Rapporteur.** Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil voudra peut-être désigner un Rapporteur parmi les représentants.
3. **Questions stratégiques actuelles et futures.** Au titre de ce point, le Directeur exécutif présentera un exposé oral sur les questions stratégiques qui se posent au PAM, **pour examen par le Conseil.**
4. **Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2002.** En application de l'article VII.2 du Règlement général du PAM, le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour approbation**, son rapport annuel pour 2002.

Le Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2002 suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes des Nations Unies, conformément à la résolution 48/142 de l'Assemblée générale. Comme prévu par la résolution 53/192 de l'Assemblée générale, les questions qui découlent de l'application du programme de réformes du Secrétaire général, de l'examen triennal des politiques générales et de la suite donnée aux conférences internationales y figurent désormais.

Le rapport annuel contient également des informations sur l'introduction de la gestion axée sur les résultats.

5. **Questions de politique générale**
 - a) Aide alimentaire et moyens de subsistance dans les situations d'urgence: Stratégies du PAM

Les situations d'urgence perturbent les moyens habituels mis en œuvre par les populations pour accéder à la nourriture, et représentent une menace pour leur vie et leurs moyens de subsistance. Le présent document, **soumis au Conseil pour approbation**, examine le rôle que joue l'aide alimentaire dans la protection des vies et des moyens de subsistance, ainsi que les difficultés de programmation rencontrées par le PAM pour préserver les moyens de subsistance en situation d'urgence. Les personnes touchées par les crises se donnent beaucoup de mal pour protéger leurs sources de revenu, souvent au détriment de leur santé et de leur état nutritionnel, en prenant des risques ou en s'endettant lourdement. Aider les populations à préserver les actifs essentiels malgré une situation d'urgence leur permet de se relever plus rapidement et de s'adapter à de nouvelles crises. Ce document expose les stratégies qui consentiraient au PAM d'appuyer ses efforts pour préserver et rétablir les moyens de subsistance dans le cadre de son intervention d'urgence.



b) Politique du PAM en matière de dons de produits alimentaires issus de la biotechnologie

Conformément aux discussions qui ont eu lieu à la troisième session ordinaire du Conseil, en octobre 2002, et à sa première session ordinaire de février 2003, et après examen par le Bureau, le Conseil sera saisi, **pour examen**, d'un document exposant la politique du PAM concernant les dons de produits alimentaires issus des biotechnologies modernes (aliments génétiquement modifiés).

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Questions sur les politiques de financement

Le Conseil d'administration a examiné et donné son aval à sa première session ordinaire de 2003 au document intitulé "Programme de travail et Plan annoté de l'examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme du PAM pour 2003" (WFP/EB.1/2003/5-A/1), qui fournit le cadre conceptuel et définit les questions sur lesquelles portera l'examen.

Le Conseil est saisi, **pour examen**, d'un document présentant l'état d'avancement de cet examen et indiquant la façon dont ces politiques seront revues à l'avenir.

Le Conseil est également saisi des commentaires et recommandations émis à ce sujet par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

b) Rapport financier général

Le Conseil est saisi, **pour examen**, d'un document exposant diverses questions financières connexes réunies dans un rapport de synthèse complet. Ce document contient des informations sur les mesures de suivi à prendre suite aux décisions prises par le Conseil à sa session d'octobre 2002, des informations consignées conformément au Règlement général et à un résumé des résultats financiers intérimaires pour l'exercice 2002–2003 (première année). Le document porte sur les points suivants;

- Rapport financier intérimaire pour 2002;
- Gestion de la trésorerie et des placements;
- Résultat final concernant les soldes des projets clos;
- Rapport sur l'utilisation des fonds pouvant être reprogrammés;
- Rapport sur l'utilisation des ressources et des dérogations;
- Procédures applicables au Fonds d'équipement;
- Procédures applicables au Compte de péréquation AAP.

En application de l'article XIV.4 du Règlement général du PAM, le Directeur exécutif a transmis le document pour avis au CCQAB et au Comité financier de la FAO. Leurs commentaires et recommandations seront soumis au Conseil **pour information**.

c) Amendements au Règlement financier du PAM

En application de l'article XIV du Règlement général du PAM, le Conseil est saisi, **pour approbation**, des propositions d'amendement au Règlement financier. Les amendements proposés sont requis conformément aux décisions du Conseil au sujet de la gouvernance concernant le Plan stratégique et le Plan de gestion.



En application de l'article XIV.4 du Règlement général du PAM, le Directeur exécutif a transmis le document pour avis au CCQAB et au Comité financier de la FAO. Leurs commentaires et recommandations seront soumis au Conseil **pour information**.

7. *Rapports d'évaluation*

a) Plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2003–2004*

Le Conseil est saisi, **pour information**, du Plan de travail du Bureau de l'évaluation (OEDE) pour 2003–2004. Le plan de travail souligne la partie visible des activités de l'OEDE —les rapports d'évaluation soumis au Conseil— ainsi que les activités à caractère interne. Le plan d'évaluation est un instrument dynamique touchant à la fois les évaluations de projets, de programmes et les évaluations thématiques; il comprend des évaluations des activités humanitaires du PAM et des évaluations obligatoires des programmes de pays. Dans certains cas, des examens plutôt que des évaluations seront entrepris. Le plan de travail est susceptible d'être modifié au fur et à mesure que de nouveaux besoins se font jour.

b) Note d'information sur la gestion axée sur les résultats*

Cette note, soumise **pour information**, fournit une mise à jour sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats au PAM, et décrit les mesures supplémentaires à prendre au cours des prochains mois. Le Conseil est invité à prendre note des mesures prises à ce jour par la direction et des mesures supplémentaires proposées pour la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats à l'échelle de l'Organisation.

8. *Questions d'administration et de gestion*

a) Rapport sur les pertes après livraison

Le Directeur exécutif soumettra au Conseil, **pour examen**, un rapport sur les pertes de produits survenues après leur livraison dans les pays bénéficiaires.

Ce rapport est présenté chaque année suite à la demande faite à la douzième session du Sous-comité des projets (SCP) (en 1994), qui a souligné "la nécessité de fournir des rapports plus détaillés sur les pertes survenues après livraison dans les pays bénéficiaires".

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les pertes diminuent encore et pour obtenir le remboursement des espèces de la part des gouvernements responsables de la perte de produits par leur négligence". Faisant directement suite à la recommandation du Conseil, le présent rapport sur les pertes après livraison passe en revue les mesures prises par le Secrétariat.

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.



b) Politique du PAM régissant le recrutement du personnel et la représentation géographique des États membres

Le Conseil est saisi, **pour examen**, de la méthodologie utilisée par le PAM pour les rapports qu'il établit sur la représentation géographique. Le PAM a toujours établi ses rapports à partir d'une méthodologie informelle propre à l'Organisation combinée à la méthodologie légèrement modifiée de la FAO. Toutes deux font l'objet d'une explication dans le document.

c) Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)*

Le Conseil est saisi, **pour information**, de la liste de l'ensemble du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) sous contrat d'une durée d'un an ou plus, au 31 décembre 2002. Elle inclut les administrateurs recrutés sur le plan international, les administrateurs auxiliaires et les volontaires des Nations Unies. Le rapport comprend:

- un aperçu des progrès accomplis en matière d'équilibre entre les sexes et de diversité géographique dans la catégorie de personnel susmentionnée entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002;
- la liste du personnel de chaque unité administrative du siège et de chacun des bureaux de pays ou de région;
- des statistiques par nationalité, par classe et par sexe; et
- des statistiques sur la répartition du personnel par région géographique.

Le Conseil trouvera également des statistiques sur les autres catégories de personnel employées par le PAM au 31 décembre 2002 —agents des services généraux au siège et personnel recruté localement dans les bureaux extérieurs— dans le Rapport annuel du Directeur exécutif.

d) Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité*

Le Conseil d'administration a examiné à sa session annuelle de 2002 le document "Mise en oeuvre du mécanisme de financement des programmes de sécurité et de sûreté du personnel des Nations Unies" (WFP/EB.A/2002/6-B) et pris note de son contenu, y compris de l'intention du Secrétariat d'informer le Conseil régulièrement de l'état d'avancement de la question. Dans le Programme de travail biennal pour l'exercice biennal 2003–2004 (WFP/EB.3/2002/11/Rev.1), approuvé par le Conseil, il est prévu que le Secrétariat présente une mise à jour de cette question importante tous les ans à sa session annuelle. Ce document est soumis **pour information**.

9. **Questions diverses.** Les représentants et le Directeur exécutif pourront souhaiter soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.
10. **Vérification des décisions et recommandations adoptées.** Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document récapitulant toutes les décisions et/ou recommandations formulées à sa session annuelle afin d'en vérifier l'exactitude.

